



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 12 décembre,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : mardi 3 décembre 2019

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,
Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE⁽¹⁾, Honoré LAMBERT, Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS, Carole HALGAND, Adjointes.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Elisabeth ROUDIL, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Martine CARMONA-FORNERONE, Angélique ORENGO, Jean-Claude CABRAS, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par Philippe NERCY, Sylvie LAURENT par André MOLINO, Gérard ESCOFFIER par Louisa HAMMOUCHE, Christine ARNAUDO par Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Hocine BEN-SAÏD par Patrick MAGRO, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Hervé VAQUIER-TOLINOS par Arthur MELIS, Emilien GOGUEL-MAZET par Honoré LAMBERT, Patrick FORNERONE par Martine CARMONA-FORNERONE, Corinne PORSIN-RAIDIN par Jean-Claude CABRAS.

Etaient absents excusés : Mike ARINCI.

Secrétaire de séance : Philippe NERCY

(1) arrivée avant le vote de la 1^{ère} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 12 décembre 2019 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose ensuite d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour et soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 14 novembre 2019 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à **l'UNANIMITE**.

Monsieur le Maire : « permettez-moi de remercier les personnes qui font le compte-rendu de nos séances car vous n'avez jamais de remarques sur son contenu. C'est donc qu'elles font bien le travail en votre nom ! »

Délibération n°01.12.2019 : FINANCES COMMUNALES – Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion de l'éclairage public et de l'avenant n°2 à la convention de gestion de la compétence « Services extérieurs défense contre incendie » entre la commune de Septèmes-les-Vallons et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Magro : « on est vraiment là dans le cas de figure de l'excès de ce qu'on ne veut pas faire. L'éclairage public est considéré comme un accessoire de la voirie. Ce n'est pas nouveau pour nous car cela a été mis en place avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en 2001.

Mais certaines communes se battent encore pour ne pas transférer leur voirie. En ce qui nous concerne, si nous devons récupérer la voirie, nous ne serions plus en capacité de le faire car nous n'avons plus les moyens humains et techniques.

L'éclairage public est important au niveau de la forme urbaine de la ville. C'est aussi un élément de la politique environnementale (choix des heures d'éclairage, de la puissance...)

Il y a tellement de choses qui ne fonctionnent pas à la Métropole qu'il faut continuer à se battre pour que tout ce qui peut être fait à l'échelon de proximité le soit. »

Monsieur le Maire : « les conditions sont faites pour qu'on signe ces conventions car à défaut, les entreprises ne seront pas payées. »

Monsieur Martinez : « je rappelle que c'est très lié à la loi NOTRe et que cela va de pair avec le Plan Local d'Urbanisme qui est devenu métropolitain (PLUi), le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), la pollution... Il s'agit d'une volonté politique affirmée visant à affaiblir les communes. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°02.12.2019 : FINANCES COMMUNALES – Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2019 – 6^{ème} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe NERCY** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°03.12.2019 : FINANCES COMMUNALES – Attribution d'avances sur subventions à certaines associations et établissement public – Exercice budgétaire 2020.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe NERCY** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Nercy : « il s'agit d'associations qui emploient du personnel et donc il faut éviter les décalages de paiement qui pourraient fragiliser les associations. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Madame Perrenot-Marque : « une remarque. En faisant ceci, on lutte contre une loi ancienne, la loi « Dailly » qui fait que les banques prêtent de l'argent mais en récupérant 3 à 4 % qui sont à la fois de l'argent des associations et des deniers publics. En votant des avances sur subventions, on évite ceci. Aujourd'hui, au vu des problèmes rencontrés notamment avec les baisses de subventions, la Ville travaille avec l'association Ville et Banlieue pour trouver comment aider les associations. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.12.2019 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – Exercice 2018.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport. »

Monsieur Nercy : « il me semble qu'il faut préciser les choses même si elles ont déjà été dites il y a 2-3 ans, par rapport à la nouvelle facturation de la Société des Eaux de Marseille. Il existe 9 variables et le tarif 1 impacte les consommations qui vont de 0 à 15 m³. Sachant que la consommation d'une famille de 4 personnes représente environ 110 m³ par an et que dès qu'on dépasse les 15 m³ on passe sur le tarif 2, je peux vous dire que cela représente des sommes rondelettes. Je pense qu'il faudrait faire remonter le fait que la fourniture de l'eau devrait bénéficier d'un tarif social au même titre que l'électricité. Pour mémoire, notre réserve d'eau ce sont Les Alpes et avec le réchauffement climatique, notre réserve diminue d'année en année. Il faut donc se poser la question de savoir comment on va pouvoir faire pour avoir de l'eau dans quelques années. On va devoir aussi faire face à une autre menace, à savoir la marchandisation de l'eau étant donné que l'Etat veut privatiser les barrages. Donc on risque de payer de plus en plus cher un bien commun de l'humanité. »

Monsieur Cabras : « sachant que la plupart des barrages sont déjà amortis. »

Monsieur le Maire : « je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport. Vous avez la possibilité de le consulter à la Direction du Patrimoine Communal. D'autres questions ? Non ? Je vous propose donc de passer à la délibération suivante.»

Délibération n°05.12.2019 : DEVELOPPEMENT DURABLE – Signature de la Charte « Zéro plastique » et engagement dans la mise en œuvre d'actions pour la diminution des déchets plastiques dans les milieux naturels et en stockage.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Audrey CERMOLACCE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Madame Perrenot-Marque : « c'est plus vous, Monsieur le Maire, qui deviez le dire mais je tiens à préciser que cette délibération va dans le sens de tout ce qui s'est passé cette année pour la Ville au niveau des distinctions et des labels. »

Madame Cermolacce : « en fait j'attendais le vote pour en parler. En effet, nous avons été labellisés « Territoire durable, une COP d'avance » 2018 et 2019 et j'ai accompagné Monsieur le Maire pour récupérer les diplômes à Lourmarin le 9 décembre dernier. Cela récompense toutes les actions menées par la Ville. »

Monsieur le Maire : « il n'y a pas tellement de communes en tant que telles qui ont reçu ce label. Sur les 25 écolabels décernés, il n'y avait que 3 ou 4 communes. En ce qui concerne Septèmes, nous avons eu deux diplômes : un au titre du territoire engagé pour la nature pour lequel nous avons reçu 2 libellules et l'autre pour l'écolabel. C'est important car cela montre que nous n'attendons pas certaines périodes pour parler d'écologie. Mais pour mener à bien ces projets, nous devons désigner un binôme élu / technicien. Je vous propose donc Audrey Cermolacce et Isabelle Roux. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°06.12.2019 : JEUNESSE - Approbation des tranches de quotient familial et des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020 pour les activités de l'Espace Jeunes Septèmes municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°07.12.2019 : PETITE ENFANCE – Renouvellement de la convention de gestion avec Leo Lagrange Méditerranée du Relais d'Assistants Maternelles « Planète Bébé » à la Bastide Valfrais, chemin de la Bédoule.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « la décision de la CAF interviendra d'ici la fin de l'année mais si on ne prend pas cette délibération maintenant, le RAM ne pourra pas fonctionner au 1^{er} janvier. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°08.12.2019 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau-type des emplois communaux – Année 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe NERCY** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Nercy : « aujourd'hui on crée des postes et dans quelques semaines on fermera ceux sur lesquels les agents promus travaillaient. Cela va leur permettre d'être payés dès leur nomination. Il s'agit d'avoir une vision sur l'évolution des carrières des agents et sur l'évolution des besoins de la Ville. »

Monsieur Martinez : « sur la délibération il est noté la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Or cela n'existe plus. Je suppose donc qu'il s'agit d'une erreur et qu'on parle du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. »

Monsieur le Maire : « en effet, c'est une erreur car sur le tableau annexé à cette délibération, on parle bien de poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. On le rectifiera sur la délibération. D'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.12.2019 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Refonte du droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux, de baux commerciaux et de terrains portant ou destinés à porter des commerces d’une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m².

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Carole HALGAND** qui procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Magro : « j’ai vraiment une question. Je suis surpris par les 300 m² ? Pour être un vieil habitué du droit de préemption sur les locaux, je trouve qu’il est bien de faire de même sur les fonds de commerce, même si ce n’est pas dans notre culture. Dans toute une série de cas et en toute bonne foi, les gens qui devraient faire le job ne le font pas et cela nous pose un certain nombre de problèmes.

Par conséquent, je suis surpris par les 300 m² mais peut être que nous ne sommes pas dans le même dispositif. »

Monsieur le Maire : « on a repris l’article L214.1 du code de l’Urbanisme qui précise cette superficie pour les terrains. »

Monsieur Martinez : « ma question porte aussi sur ces 300 m² car sur Septèmes-les-Vallons, à part Intermarché, il y a peu de commerces de vente qui font cette superficie. »

Monsieur le Maire : « on applique simplement le code. Je tiens aussi à remercier Denis Cani, l’adjoint qui suit les commerces. Là où se trouvait la presse du centre-ville, se trouve désormais le magasin Bébé cash. Le fait de préempter a permis d’ouvrir un commerce et d’éviter autant que possible, l’installation d’une épicerie de nuit. D’autres questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Monsieur le Maire : « la majorité souhaite présenter une motion par rapport aux événements actuels liés à la réforme des retraites. Je passe la parole à Louisa Hammouche, Présidente du Groupe socialiste. »

Motion n°01.12.2019 : Mettre un terme aux reculs sociaux, stopper le recul de civilisation.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Louisa HAMMOUCHE** qui procède à la lecture de la motion.

Monsieur le Maire : « des interventions ? »

En l’absence d’interventions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de motion.

Vote à l’UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l’article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l’article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l’Administration Générale de la Ville aux heures d’ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : « avant de lever la séance, je voudrais vous donner plusieurs informations. Tout d'abord, le prochain conseil municipal où nous aborderons les orientations budgétaires de la Ville, se déroulera le jeudi 5 mars 2020. Je vous remercie de le noter dans vos agendas et vous demande d'y assister car nos séances nous permettent d'aborder des choses très importantes.

En second lieu, j'ai été interpellé car j'aurais acheté l'hôtel Héco pour y loger des migrants. Ce n'est pas vrai.

L'hôtel privé a été conventionné par la Préfecture et ce n'est pas le seul puisque par exemple, il y en a aussi un à Gémenos et dans le 7^{ème} arrondissement de Marseille.

Quand je suis rentré de congés, j'ai rencontré la secrétaire générale de la Préfecture et je lui ai dit que j'aurais voulu avoir l'information au préalable en mairie. Je lui ai rappelé que ce n'était pas aux Septémois de supporter les frais de repas et autres, liés à la présence de ces demandeurs d'asile. Je lui ai indiqué que j'étais d'accord pour faire manger les enfants mais pas les adultes et qu'un titre de recette serait envoyé mensuellement pour le paiement des factures de cantines. La secrétaire générale m'a répondu que la Préfecture n'avait pas les moyens de régler ces factures. Mais au final, l'Etat nous a alloué une subvention de 18 000 € pour la restauration des enfants. J'ai aussi vu avec la secrétaire générale, pour la prise en charge des enfants par les enseignants. Cela n'a posé aucun problème. Je vous précise que nous avons désormais des réunions mensuelles pour faire un point régulier de la situation.

Enfin, comme vous le savez, nous sommes dans une période de grève nationale et nous avons des agents de la Ville qui défendent leurs droits à une retraite. C'est valable pour toutes les catégories de fonctionnaires et pas seulement les territoriaux.

Par conséquent, j'ai eu des demandes pour mettre en place un service minimum au niveau des cantines. Or, cela ne se décrète pas comme ça et je vous le dis, je ne le ferai pas.

Je vous rappelle qu'il y a quelques années, nous avons eu dans le groupe scolaire François Césari, le décès d'un enfant allergique. Cela a été un traumatisme pour les employés et pour les élus. A l'heure actuelle, nous avons beaucoup d'enfants qui bénéficient d'un PAI en raison de leurs allergies alimentaires. Cela pose un réel problème de sécurité mais nous avons la chance aujourd'hui, d'avoir sur la commune, du personnel qualifié. Il n'y aura donc pas de service minimum car je ne veux pas prendre le risque de me retrouver dans la même situation et je compte sur la solidarité des conseillers municipaux pour expliquer cette décision. »

Madame Hammouche : « je souhaite intervenir dans le cadre de ma délégation. Je tiens à rappeler qu'en dehors de la gestion des PAI, il existe un encadrement tout court et on ne peut pas demander à n'importe quelle catégorie du personnel de l'assurer. La sécurité des enfants est vérifiée toute l'année, on vérifie les casiers judiciaires des employés, on sécurise les accès aux écoles et là, parce que les parents sont embêtés, ils voudraient que l'on prenne n'importe qui pour s'occuper de leurs enfants. Il faut savoir aussi que nous ne disposons pas d'un stock d'agents en capacité d'intervenir du jour au lendemain à partir du moment où nous sommes informés du mouvement de grève. »

Monsieur Lambert : « en plus, cela pose le problème d'assurance de la mairie. »

Madame Celton : « par rapport au CAES et l'accueil des demandeurs d'asile, je voudrais faire deux remarques. Au regard du droit international, nous sommes dans l'obligation de les accueillir. Mais s'il y a le droit d'asile, il y a surtout l'accueil des enfants dans les écoles avec la fourniture d'un repas. Je vous rappelle à cet effet que la convention internationale des droits des enfants a 30 ans. »

Monsieur Dubessé : « pour avoir un soutien global et unanime, est-ce qu'on ne pourrait pas voter sur cette décision de ne pas instaurer un service minimum ? »

Monsieur le Maire : « non, ce n'est pas possible. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 30.